



PREFET DE LA SOMME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
 EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN À EPEHY, GUYENCOURT-SAULCOURT
 et HEUDICOURT

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2023, il est procédé du jeudi 23 novembre au mercredi 27 décembre 2023 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Energie Bois-Jaunenne en vue d'exploiter un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Type : Non défini - Hauteur maximale 180 mètres) Puissance nominale : 4,2 MW) et deux postes de livraison à EPEHY, GUYENCOURT-SAULCOURT et HEUDICOURT.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact ainsi que tous les autres documents de celle-ci, est accessible sur le site internet du projet à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/actions-de-l-etat/Environnement/Enquetes-publiques-et-decisions>

La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser cette autorisation relève de la compétence du préfet de la Somme.

Par arrêté en date du 16/10/2023, le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VOYENNES. A cet effet, le Président du tribunal administratif d'Amiens a désigné Monsieur Michel LUCE en qualité de commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (106 Rue du Mâchâpial, Leclerc à VOYENNES).

L'enquête publique se tiendra du mardi 07 novembre 2023 à 9h00 jusqu'au jeudi 07 décembre 2023 à 17h00.

Le dossier sera disponible en Mairie de Voyennes (8 Rue du Héral) du 07/11/2023 au 07/12/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie de Voyennes et sur le site internet suivant : www.estdela-somme.fr. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Voyennes aux dates et horaires suivants : le 07/11/2023 de 14h00 à 18h30, le 25/11/2023 de 09h30 à 12h00, le 07/12/2023 de 9h30 à 12h00.

Les observations peuvent également être adressées (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse mail suivante : enquete@publique@estdela-somme.fr ainsi que par courrier postal adressé à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. L'avis d'enquête publique est affiché à la mairie de Voyennes et au siège de la Communauté de Communes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, le PLU sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PROJET ENTRAÎNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VOYENNES

Par arrêté en date du 16/10/2023, le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VOYENNES. A cet effet, le Président du tribunal administratif d'Amiens a désigné Monsieur Michel LUCE en qualité de commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (106 Rue du Mâchâpial, Leclerc à VOYENNES).

L'enquête publique se tiendra du mardi 07 novembre 2023 à 9h00 jusqu'au jeudi 07 décembre 2023 à 17h00.

Le dossier sera disponible en Mairie de Voyennes (8 Rue du Héral) du 07/11/2023 au 07/12/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie de Voyennes et sur le site internet suivant : www.estdela-somme.fr. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Voyennes aux dates et horaires suivants : le 07/11/2023 de 14h00 à 18h30, le 25/11/2023 de 09h30 à 12h00, le 07/12/2023 de 9h30 à 12h00.

Les observations peuvent également être adressées (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse mail suivante : enquete@publique@estdela-somme.fr ainsi que par courrier postal adressé à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. L'avis d'enquête publique est affiché à la mairie de Voyennes et au siège de la Communauté de Communes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, le PLU sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Enquête publique se tiendra du mardi 07 novembre 2023 à 9h00 jusqu'au jeudi 07 décembre 2023 à 17h00.

Le dossier sera disponible en Mairie de Voyennes (8 Rue du Héral) du 07/11/2023 au 07/12/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie de Voyennes et sur le site internet suivant : www.estdela-somme.fr. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Voyennes aux dates et horaires suivants : le 07/11/2023 de 14h00 à 18h30, le 25/11/2023 de 09h30 à 12h00, le 07/12/2023 de 9h30 à 12h00.

Les observations peuvent également être adressées (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse mail suivante : enquete@publique@estdela-somme.fr ainsi que par courrier postal adressé à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. L'avis d'enquête publique est affiché à la mairie de Voyennes et au siège de la Communauté de Communes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, le PLU sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Le public est informé que par arrêté en date du 30/10/2023, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Buzigny-Saint-Maclou. L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 31 jours, du 28 novembre 2023 au 28 décembre 2023 inclus. Le dossier pourra être consulté :

- en mairie aux heures d'ouverture de la mairie le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h,
- sur le site internet de la communauté de communes Pontieu-Marquenterre à l'adresse suivante : <https://www.pontieu-marquenterre.fr/vivre-en-pontieu-marquenterre/urbanisme-plu/>

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées soit à les consigner sur un registre d'enquête publique mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la communauté de communes Pontieu-Marquenterre 33bis route du Crétot, 80120 Rues ou à l'adresse mail suivante : enquete@publique@pontieu-marquenterre.fr

Mme Dolores RACINE, commissaire enquêteur, recevra à la mairie les :

- Mardi 12 décembre 2023 de 14h à 17h
- Jeudi 28 décembre 2023 de 9h à 12h, jour de clôture de l'enquête

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Pontieu-Marquenterre et sur son site internet : <https://www.pontieu-marquenterre.fr/vivre-en-pontieu-marquenterre/urbanisme-plu/> pendant un an.

Le Président,

Claude HERTAULT



Avis d'enquête publique

Modification n°1 du PLU de Buzigny-Saint-Maclou

Le public est informé que par arrêté en date du 30/10/2023, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Buzigny-Saint-Maclou. L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 31 jours, du 28 novembre 2023 au 28 décembre 2023 inclus. Le dossier pourra être consulté :

- en mairie aux heures d'ouverture de la mairie le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h,
- sur le site internet de la communauté de communes Pontieu-Marquenterre à l'adresse suivante : <https://www.pontieu-marquenterre.fr/vivre-en-pontieu-marquenterre/urbanisme-plu/>

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées soit à les consigner sur un registre d'enquête publique mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la communauté de communes Pontieu-Marquenterre 33bis route du Crétot, 80120 Rues ou à l'adresse mail suivante : enquete@publique@pontieu-marquenterre.fr

Mme Dolores RACINE, commissaire enquêteur, recevra à la mairie les :

- Mardi 12 décembre 2023 de 14h à 17h
- Jeudi 28 décembre 2023 de 9h à 12h, jour de clôture de l'enquête

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Pontieu-Marquenterre et sur son site internet : <https://www.pontieu-marquenterre.fr/vivre-en-pontieu-marquenterre/urbanisme-plu/> pendant un an.

LA CHAUSSÉE-TRANCOURT

La cérémonie civile de
Monsieur Gilbert DESAILLY
 décédé le dimanche 5 novembre 2023 à l'âge 90 ans, aura lieu le mardi 14 novembre 2023 à 10 heures au cimetière d'Amiens.

De la part de ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.
PF DENIS 80080 AMIENS 03.22.44.71.66

Remerciements

BREILLY
 Tous ses amis et sa famille remercient les personnes qui assisté aux obsèques et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie.

Monsieur Gilles VANHERPE

P.F FOURNET - 80540 Molliens-Dreuil - 03.22.90.71.89
www.pompesfunebres-fournet-molliensdreuil.fr

GUISCARD

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques d'amitié et de sympathie témoignées lors du décès de

Madame Nicole GRENIER née FONTAINE

Christian et Béatrice GRENIER, Amick et Denis PILLOT, Sylvie et Philippe NORMAND, ses enfants ainsi que toute la famille,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs, plaques et de messages de condoléances, se sont associés à leur peine et les ont aidés à trouver l'expression de leur profonde reconnaissance.

PF Delattre le Choix Funebraire
Ham 03.23.81.00.06 - Noyon 03.44.93.04.69

EPILESSIER

Toute la famille et ses amis, profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur cher défunt

Monsieur Michel BOULLY

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leur présence, celles qui ont offert des fleurs ainsi que celles qui empêchées leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Ils prient les personnes qui par oubli involontaire n'auraient pas été précieuses de bien vouloir les excuser.

P.F LEBEVRE et Fils
80290 Poix de Picardie. Tél : 03.22.90.13.92

TALMAS

Toute la famille, remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages de condoléances et envois de fleurs, se sont associées à sa peine lors des obsèques de

Monsieur Pascal DHELLY

ALTHEA Pompes Funèbres - 595 route de Rouen - AMIENS
 tél. : 03.22.66.03.03

VAUCHELLES-LES-QUESENSOY

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Bruno DUVAL

la famille remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs cartes, fleurs et dons, se sont associées à sa peine.

P.F Liberté - Brusadell - Abbeville
 ☎ 03.22.31.07.30

Découvrez toute l'actualité à la minute sur notre application mobile.

Télécharger l'application gratuitement

Courrier Picard